

Dépistage exceptionnel de la Covid-19 dans votre ville

Gratuit et sans rendez-vous

Munissez-vous de votre carte vitale et pièce d'identité.

Dans l'attestation de déplacement, cochez le motif « consultation et soins ».

L'Agence régionale de santé et votre commune vous facilitent
l'accès aux tests de la Covid-19. Rendez-vous à

CHAMOUILLE
CAP' AISNE
21 rue du Chemin des Dames

MERCREDI 12 MAI
de 10h à 17h